

Objet: assister et fédérer les personnes et les collectifs qui luttent pour la sécurité sanitaire des populations exposées aux nouvelles technologies de télécommunications sans fil

Siège social : 55 rue Popincourt, 75011 Paris

Téléphone : 01 43 55 96 08

e-mail : contact@robinstoits.org

Associations régie par la loi du 1er juillet 1901

Site : www.robinstoits.org

Coordonne les collectifs et associations qui le demandent, et qui sont concernés par le problème des Antennes Relais de Téléphonie Mobile et leurs éloignements des Lieux sensibles., soutenir les actions menées dans ce but, informer le public., effectuer des mesures de champs. CCARRA ne souhaite pas la disparition de la technologie de téléphonie sans fil, mais d'obtenir que le fonctionnement de cette technologie soit soumis à des obligations réglementaires qui la rendent compatible avec le respect de la Santé .

Site: ccarra.revolublog.com/ Mail: ccarra.asso@gmail.com

ALERTE « ORANGE » sur le WIFI communautaire

Par un courriel reçu fin Mai, l'opérateur ORANGE a informé ses abonnés Internet de la prochaine mise en place (au cours du mois de Juin) du WIFI « communautaire » - qu'ORANGE appelle « partagé » - à partir des « box » de ses clients.

Toutes les « box » : celles déjà en place comme les nouvelles prochainement distribuées.

Qu'est ce que ça veut dire ?

Qu'en plus du WIFI « maison », s'il est activé, ces boîtes émettront un signal destiné à une zone beaucoup plus large, sur lequel **tous les abonnés oranges** pourront se connecter.

Aux frais et risques de l'abonné, sa « box » devient donc la borne WIFI du quartier !!

Cela fait une « couche » de rayonnement supplémentaire, et pas des moindres - le signal est conçu pour une longue portée -, alors même que de nombreuses études, et tout récemment celle réalisée par de jeunes danoises et qui a reçu une récompense, montrent les effets délétères de cette technologie sur le vivant (cancer, maladies neuro-dégénérative, troubles du développement, infertilité) et que l'OMS l'a classée en Mai 2011, ainsi que les autres technologies sans fil, comme « cancérogènes possibles ».

Tant pis pour les personnes fragiles, les bébés, les électrosensibles.

Il est possible que ce signal émette même si le WIFI « maison » est désactivé - ce qui est fort recommandé par ailleurs.

Car cette modification interviendra à distance, et quel que soit le modèle de boîte (ancienne ou toute récente).

Par rapport à ses concurrents, ORANGE a au moins l'honnêteté d'informer ses clients à ce sujet et fait savoir qu'il leur indiquera, au moment de l'activation, les moyens de désactiver ce WIFI supplémentaire. Les autres opérateurs entretiennent le flou à ce sujet : combien d'abonnés ont connaissance du WIFI communautaire ?

Protégez votre santé, celle de vos voisins, économisez votre électricité : que vous utilisiez le WIFI à domicile, ou non, **DEACTIVEZ LE WIFI PARTAGE !!**

Envoyez ce message à tous vos amis et connaissances qui sont abonnés chez ORANGE (adresses en orange.fr ou wanadoo.fr) pour que l'action ait un vrai impact.